



## SOMMAIRE

	Page
Point 32 de l'ordre du jour : Troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer .....	1877
Points 35 et 36 de l'ordre du jour : Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique : rapport du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	
Elaboration d'une convention internationale sur les principes régissant l'utilisation par les Etats de satellites artificiels de la Terre aux fins de la télévision directe : rapport du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique Rapport de la Première Commission . . . . .	1877

*Président* : M. Lazar MOJSOV (Yougoslavie).

## POINT 32 DE L'ORDRE DU JOUR

Troisième Conférence des Nations Unies  
sur le droit de la mer

1. Le *PRESIDENT* (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant examiner le point 32 de l'ordre du jour. Le projet de résolution A/32/L.48 a été distribué au titre de ce point. Les incidences administratives et financières de ce projet de résolution font l'objet du rapport de la Cinquième Commission [A/32/487].

2. L'Assemblée générale va prendre une décision sur le projet de résolution A/32/L.48, intitulé "Troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer". J'ai été informé que l'Assemblée générale désire adopter ce texte par consensus. Puis-je considérer que l'Assemblée entend suivre cette procédure ?

*Le projet de résolution est adopté (résolution 32/194).*

## POINTS 35 ET 36 DE L'ORDRE DU JOUR

Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique : rapport du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Elaboration d'une convention internationale sur les principes régissant l'utilisation par les Etats de satellites artificiels de la Terre aux fins de la télévision directe :

rapport du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

RAPPORT DE LA PREMIÈRE COMMISSION  
(A/32/418)

3. M. CORREA (Mexique) [Rapporteur de la Première Commission] (*interprétation de l'espagnol*) : J'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée générale le rapport sur les travaux de la Première Commission relatifs aux points 35 et 36 de l'ordre du jour de la trente-deuxième session. Le rapport fait l'objet du document A/32/418.

4. La Première Commission a tenu un débat commun sur les points "Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique" et "Elaboration d'une convention internationale sur les principes régissant l'utilisation par les Etats de satellites artificiels de la Terre aux fins de la télévision directe", et l'exposé des travaux de la Commission sur ces deux points fait l'objet d'un seul rapport.

5. La Première Commission, dans son rapport, recommande à l'Assemblée générale l'adoption d'un projet de résolution ayant trait au dixième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité sur les principes régissant les activités des Etats en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes, et de deux projets de résolution concernant la coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Ces projets figurent au paragraphe 11 du document A/32/418.

*Conformément à l'article 66 du règlement intérieur, il est décidé de ne pas discuter le rapport de la Première Commission.*

6. Le *PRESIDENT* (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée générale va prendre une décision sur les trois projets de résolution recommandés par la Première Commission au paragraphe 11 de son rapport, contenu dans le document A/32/418.

7. Le projet de résolution I est intitulé "Dixième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité sur les principes régissant les activités des Etats en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes". La Première Commission a adopté le projet de résolution I par consensus. Puis-je considérer que l'Assemblée générale adopte le projet de résolution I ?

*Le projet de résolution est adopté (résolution 32/195).*

8. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Nous passons maintenant à l'examen du projet de résolution II, intitulé "Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique". En ce qui concerne le projet de résolution II A, le rapport de la Cinquième Commission sur les incidences administratives et financières de ce projet de résolution se trouve au document A/32/474. La Première Commission a adopté le projet de résolution II A par consensus. Puis-je considérer que l'Assemblée adopte le projet de résolution II A ?

*Le projet de résolution II A est adopté (résolution 32/196 A).*

9. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Nous passons maintenant au projet de résolution II B. Un vote enregistré a été demandé.

*Il est procédé au vote enregistré.*

*Votent pour* : Afghanistan, Algérie, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Barbade, Belgique, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Birmanie, Burundi, Canada, Tchad, Chili, Colombie, Comores, Costa Rica, Cuba, Yémen démocratique, Danemark, République dominicaine, Equateur, Egypte, El Salvador, Ethiopie, Fidji, Finlande, France, Gabon, République fédérale d'Allemagne, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyane, Haïti, Honduras, Islande, Inde, Indonésie, Iran, Irak, Irlande, Israël, Italie, Côte d'Ivoire, Jamaïque, Japon, Kenya, Koweït, République démocratique populaire lao, Libéria, Jamahiriya arabe libyenne, Luxembourg, Madagascar, Malawi, Malaisie, Maldives, Mali, Maurice, Mexique, Mozambique, Népal, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Niger, Nigéria, Norvège, Oman, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, Roumanie, Samoa, Arabie saoudite, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Espagne, Sri Lanka, Soudan, Surinam, Souaziland, Suède, République arabe syrienne, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ouganda, Emirats arabes unis, République-Unie du Cameroun, République-Unie de Tanzanie, Haute-Volta, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zambie.

*Votent contre* : néant.

*S'abstiennent* : Bulgarie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Tchécoslovaquie, République démocratique allemande, Hongrie, Mongolie, Pologne, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

*Par 110 voix contre zéro, avec 10 abstentions, le projet de résolution II B est adopté (résolution 32/196 B)<sup>1</sup>*

10. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Au titre des paragraphes 1 et 2 de la résolution que nous venons d'adopter, l'Assemblée générale décide de porter de 37 à 47 le nombre des membres du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et prie le Président de l'Assemblée générale, compte dûment tenu de la composition actuelle du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, de nommer le 31 janvier 1978 au plus tard les nouveaux membres du Comité en se conformant au principe d'une répartition géographique équitable. Je ferai rapport à l'Assemblée sur ce sujet le moment venu<sup>2</sup>.

11. Nous avons achevé l'examen des points 35 et 36 de l'ordre du jour, à l'exception, bien entendu, de la nomination des nouveaux membres du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. L'Assemblée en a ainsi terminé avec tous les points de l'ordre du jour assignés à la Première Commission. Au nom de l'Assemblée générale, je présente mes félicitations et mes remerciements aux membres de la Première Commission ici présents pour le travail qu'ils ont accompli.

*La séance est levée à 11 h 45.*

<sup>1</sup> Les délégations chypriote et portugaise ont fait savoir ultérieurement au Secrétariat qu'elles désiraient que leur pays figure au nombre de ceux qui ont voté en faveur du projet de résolution. La délégation de la République socialiste soviétique d'Ukraine a fait savoir ultérieurement au Secrétariat qu'elle désirait que son pays figure au nombre de ceux qui se sont abstenus lors du vote sur le projet de résolution.

<sup>2</sup> Voir la 111<sup>e</sup> séance, par.11.